

English	French
KNOW YOUR WORKPLACE RIGHTS:	CONNAITRE VOS DROITS AU TRAVAIL :
Weingarten Rights	Les droits de Weingarten
Union-represented employees have a right to request a representative and have them present during an interview that the employee reasonably believes could lead to discipline.	Tout salarié représenté par une organisation syndicale est en droit d'exiger la présence d'un délégué syndical lors d'un entretien dont il serait raisonnable de croire qu'il pourrait déboucher sur une sanction disciplinaire.
Representatives are entitled to provide advice and active assistance to employees during these investigatory interviews.	Au cours de ces entretiens d'investigation, les délégués syndicaux sont en droit de dispenser des conseils et d'assister activement les salariés.
Employers violate the law if they threaten or retaliate against an employee because they made a request for a union representative, or if it proceeds with the interview despite the request.	Les employeurs enfreignent la loi lorsqu'ils menacent ou exercent des représailles à l'encontre d'un salarié en raison de sa demande de délégué syndical ou s'il poursuit l'entretien malgré ladite demande.
Unrepresented employees don't have a right to have a representative in these interviews under current law, but the NLRB may reinstate that right in a future case.	En vertu de la loi en vigueur, les salariés non représentés ne peuvent pas bénéficier de la présence d'un délégué lors de ces entretiens. Le NLRB pourrait cependant rétablir ce droit dans de futurs dossiers.
The National Labor Relations Board is an independent federal agency that protects the rights of private sector employees to join together, with or without a union, to improve their wages and working conditions.	Le National Labor Relations Board (Conseil national des relations de travail ou NLRB) est un organisme fédéral indépendant qui protège le droits des salariés du secteur privé à s'associer avec ou sans syndicat, afin d'améliorer leur salaire et leurs conditions de travail.